

Avis Financier

AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI** (Part E : FR0011799915 ; Part I2 : FR0013095312 ; Part IC : FR0010251660 ; Part M : FR0013221199 ; Part P : FR0011630557 ; Part R : FR0013297561 ; Part S : FR0013518610) géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés des modifications suivantes à compter du 20 octobre 2021 :

Dans la description des dérivés utilisés, les options sur taux, futures et devises seront désormais limitées aux seules options sur taux.

Les souscripteurs concernés par la part IC (FR0010251660) seront précisés. Cette part est ouverte à tous les souscripteurs, plus particulièrement les institutionnels et les plateformes de distribution.

De plus, le minimum de première souscription requis pour la part I2 (FR0013095312) sera abaissé de 25 000 parts à 15 000 parts.

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Les autres caractéristiques d'AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI demeurent inchangées.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) de chaque part ainsi que le prospectus d'AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI sont disponibles sur le site internet : www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.